



Résumé

Étrange situation que celle des banques européennes depuis la grande crise financière : alors que leurs bilans semblent n'avoir jamais été aussi solides, elles sont très mal valorisées par les marchés financiers. Ayant vu leur rentabilité se dégrader, délaissées par les inves-

tisseurs, elles pourraient ne plus avoir demain les moyens de leur développement, au moment précis où, concurrencées sur les marchés mondiaux par des banques américaines au mieux de leur forme, et dans tous les compartiments de leur activité par les nouveaux acteurs technologiques, elles ont plus que jamais besoin d'investir pour assurer leur avenir. C'est un problème pour les banques, bien sûr, mais aussi pour l'Europe en tant que puissance économique et politique, car la banque n'est pas une industrie comme les autres. Pour s'efforcer de remédier à cette situation, il y a naturellement ce que les banques peuvent faire pour elles-mêmes, mais aussi ce que l'Europe pourrait faire pour renforcer la compétitivité de ce secteur stratégique, dans lequel elle détient de réels atouts.

I. Depuis la crise financière de 2008, les banques européennes sont plus solides, mais moins rentables, et sont mal valorisées par les marchés financiers

Les banques européennes sont très différentes les unes des autres : par leur taille, par les métiers qu'elles exercent, par leurs modes de gouvernance. Cette hétérogénéité complique l'analyse. Nous nous sommes principalement intéressés aux grandes banques, parce qu'elles représentent l'essentiel des actifs du secteur – par exemple, en 2019, les 115 banques placées sous la supervision directe de la Banque centrale européenne détenaient 82 % des actifs bancaires. Nous avons également analysé la manière dont les marchés de capitaux considèrent les banques européennes, parce que la façon dont les investisseurs financiers analysent un secteur économique est riche d'enseignement. Toutes les banques européennes ne sont pas cotées, mais celles qui le sont ont une importance suffisante pour qu'on ne puisse pas écarter les indications utiles que donne le marché sur l'avenir du secteur.

Premier constat : les banques européennes sont beaucoup plus solides qu'avant 2008. Si le secteur a été déstabilisé en profondeur par les deux crises successives, financière et souveraine,

qu'a connue l'Europe entre 2008 et 2013, les banques européennes ont mené depuis **un effort d'assainissement de leurs bilans**, sous l'influence notamment des nouvelles règles prudentielles internationales adoptées à Bâle. Aujourd'hui mieux capitalisées, avec par exemple entre 2008 et 2020 une augmentation de 65 % de leurs fonds propres et un ratio de solvabilité en progression de 7 points de pourcentage, et beaucoup plus liquides avec des ratios de liquidité à court et long terme très supérieurs aux nouveaux minima fixés par la réglementation, **les banques européennes sont plus stables et résilientes**. Elles ont aussi diminué depuis 2014 le poids des prêts non performants dans leur bilan. Ce constat favorable doit cependant être tempéré : des différences importantes persistent, les séquelles des crises étant encore très visibles dans les bilans des banques de certains pays – les systèmes bancaires italien et grec concentrent ainsi plus du tiers des prêts non performants de la zone euro.

La situation est cependant dans l'ensemble satisfaisante. De fait, les banques européennes ont globalement **bien réagi au choc économique de grande ampleur causé par la pandémie de la Covid-19**, mettant en place dans des délais très brefs des mécanismes efficaces de prêt d'urgence, certes dans un contexte de soutien massif des États et des banques centrales.

Deuxième constat : **la rentabilité des banques européennes a baissé depuis la crise financière, davantage que celle des banques américaines**. Les grandes banques européennes n'ont ainsi pas encore retrouvé une rentabilité à deux chiffres, et un différentiel de 3 à 5 points, selon les années, s'est installé depuis 2013 en faveur des banques américaines. Une analyse approfondie de la rentabilité sur fonds propres conduit à plusieurs conclusions : les actifs financiers portés dans le bilan des banques européennes rapportent moins de revenus que ceux des banques américaines, en raison d'une tarification plus faible en Europe, mais aussi de profils de risque différents ; le bilan des banques européennes est composé d'actifs moins risqués que celui des banques américaines, principalement parce que le bilan des banques américaines tourne plus vite, grâce à des marchés de capitaux profonds et une titrisation active ; les coûts engagés pour originer et gérer les actifs des banques européennes sont moins élevés que dans les banques américaines, mais beaucoup trop au regard des revenus générés. Le coefficient d'exploitation des banques européennes, qui rapporte les charges aux revenus, est ainsi supérieur de 6 points de pourcentage à celui des banques américaines. Il s'est donc installé depuis la crise de 2008 **une contradiction entre des fonds propres qui ont beaucoup augmenté, une génération de revenus limitée par des bilans moins risqués et une structure de coût trop élevée**.

Troisième constat : si la rentabilité a baissé, le coût du capital des banques, lui, n'a pas diminué depuis la crise financière, en dépit de l'assainissement des bilans bancaires. Du coup, si l'on s'intéresse aux banques cotées, **leurs valorisations boursières sont inférieures à leurs fonds propres**. Ni les banques américaines, ni les banques asiatiques ne sont dans cette situation. La capitalisation boursière des banques européennes était en 2019 égale à celle de 2001, celle des banques américaines avait progressé de 80 % sur la même période. Il y avait 19 banques en 2000 parmi les 100 premières capitalisations européennes, pour 17 % de la capitalisation boursière totale ; il y en a 7 aujourd'hui – qui représentent 5 % de la capitalisation boursière.

L'attractivité des banques européennes auprès des investisseurs s'est donc **considérablement réduite**, au moment même où elles doivent **investir massivement pour réussir leur transformation**.

II. Les raisons de cette situation sont à la fois conjoncturelles et structurelles

Les causes conjoncturelles : l'environnement macroéconomique et monétaire a incontestablement mis les banques européennes sous pression. **La conjoncture économique a été moins favorable en Europe qu'aux États-Unis**, ce qui a naturellement pesé sur le résultat des banques. Les banques européennes ont connu deux crises, puisque la crise de la zone euro a suivi la crise financière mondiale, et même après 2013, la croissance a été plus faible en Europe. Entre 2010 et 2019, la croissance annuelle moyenne a été de 1,2 % en Europe, contre 2 % aux États-Unis. De plus, les banques européennes sont impactées par **une politique de taux d'intérêt négatifs** que l'on ne retrouve qu'au Japon.

Par ailleurs, le secteur bancaire européen souffre de facteurs structurels limitant leur performance : la fragmentation du marché européen ; une réglementation prudentielle internationale moins favorable à un système de financement de l'économie fondé en Europe sur le crédit, et non sur le marché ; la révolution technologique, celle du digital et de la donnée, qui a la puissance d'une quatrième révolution industrielle. Depuis la grande crise financière, ces phénomènes se conjuguent pour mettre le système bancaire européen en difficulté et lui faire perdre du terrain par rapport aux banques américaines :

- Les banques européennes **évoluent dans un marché fragmenté** où les 3 premières banques détiennent 10-15 % des actifs de la zone (contre 35 % aux États-Unis) et **où la place des marchés de capitaux est limitée**. Les banques européennes ne bénéficient pas des mêmes économies d'échelle et des mêmes souplesses de gestion de leurs bilans que leurs concurrentes américaines. L'Union bancaire, dont l'aboutissement permettrait d'accroître les activités transfrontalières et le niveau de consolidation des banques pour réaliser des économies d'échelle, ne parvient pas dans son état actuel à remédier à cette situation ;

- Elles font face à des **exigences réglementaires** prudentielles croissantes depuis 2008, certes appliquées à l'ensemble du secteur bancaire mondial, mais dont l'impact est plus lourd pour les banques européennes en raison des spécificités de leur modèle. Le problème n'est pas que la réglementation serait appliquée avec moins de rigueur aux banques américaines, ou serait différente, mais que cette réglementation n'a pas été pensée pour l'environnement de l'économie et des banques européennes, où le crédit bancaire tient la place centrale, et non les marchés de capitaux ;
- Leur **environnement concurrentiel connaît une évolution sans précédent**, caractérisée par la multiplication de nouveaux concurrents (néobanques, FinTechs, BigTechs, *shadow banking*) actifs sur l'intégralité de la chaîne de valeur, dans tous les métiers (banque de détail, banque de financement et d'investissement, solutions de paiements, produits spécialisés) et qui relèvent les standards d'expertise et de qualité à des niveaux plus difficiles à atteindre pour les banques.

Cette situation est un problème pour les banques, bien entendu. Mais elle est aussi un problème pour l'Europe en tant que puissance économique et politique, car l'industrie bancaire est un secteur stratégique pour l'Europe.

III. L'industrie bancaire est une industrie stratégique pour l'Europe

Un secteur bancaire robuste et performant est déterminant pour permettre **au système financier de répartir efficacement l'épargne** au sein du continent.

Un secteur bancaire sain et solide est par ailleurs un élément indispensable à la **souveraineté européenne** :

- Une banque saine représente un facteur de confiance pour les épargnants dans la protection de leurs avoirs et pour les emprunteurs dans leur capacité à trouver des ressources pour financer leurs projets, **en soutien à la croissance économique** ;
- De plus, les banques constituent de longue date un **relai puissant de la décision politique**, ce qu'elles ont à nouveau démontré durant la crise sanitaire notamment par la distribution des prêts garantis par les États ;
- Seules des banques solides sont en mesure de **relever le défi du financement de la transition écologique** et de l'édiction de ses normes au niveau mondial. Avec un besoin de financement sans précédent, la contribution du secteur bancaire sera indispensable pour relever le défi de la transition écologique. L'atteinte des cibles d'investissements identifiées étant inenvisageable sans la mobilisation des capitaux privés ;
- Enfin, les banques sont un levier **d'influence et d'intelligence économique**, notamment grâce à leurs métiers de conseil et de gestion de la dette publique.

IV. Pour remédier à cette situation, les solutions sont partagées entre les acteurs industriels, qui peuvent améliorer leur performance opérationnelle et financière tout en continuant leur transformation digitale, et les décideurs publics européens, qui devraient renouer avec l'ambition européenne de 2010 dont l'objectif était un secteur bancaire restructuré qui soit le pendant de la zone euro

Aide-toi, le ciel t'aidera : il y a d'abord ce que les banques européennes peuvent faire pour elles-mêmes – c'est-à-dire **poursuivre la refonte de leurs modèles industriels**. Les banques disposent de leviers opérationnels et stratégiques :

- des **leviers opérationnels visant à redresser la rentabilité des activités cœur** de la banque – révision des processus internes et des interactions avec les clients, dynamisation de la génération de revenus, réduction des coûts, etc. ;
- des **leviers stratégiques** pour accroître leur présence sur les clients, les activités et les maillons de la chaîne de valeur à plus grande valeur ajoutée et/ou sur lesquels elles disposent d'une expertise forte et différenciante ;
- de manière transversale, **l'établissement de partenariats avec l'écosystème des Fintechs ou avec d'autres acteurs du système financier**, avec un double objectif de gain d'efficacité opérationnelle et d'élargissement des sources de revenus.

En même temps, il s'agit aussi pour les décideurs publics de **prendre leur part à l'évolution du secteur en relançant le projet européen** de 2010 et en **construisant une vision stratégique de l'industrie bancaire européenne**, avec des objectifs de stabilité et de résilience, mais aussi de capacité de projection au-delà des frontières et de rentabilité.

- Il y a ainsi une contradiction entre les projets inachevés d'Union bancaire et d'Union des marchés de capitaux, qui ne progressent que lentement et qui semblent parfois être même remis en cause, et l'attention largement centrée sur la finalisation de la réglementation de Bâle, qui n'est pas adaptée à la structure de l'économie et des banques européennes.
- Les grands défis du secteur – transformation digitale, capacité à financer la transition écologique – dont l'importance dépasse très largement le secteur bancaire lui-même, ne pourront être relevés avec succès dans un environnement caractérisé par l'absence d'une vision industrielle stratégique claire, qui aille au-delà du seul objectif de stabilité.

Dans cet esprit, quatre objectifs prioritaires pourraient être poursuivis :

- **Objectif #1 : réaffirmer le caractère stratégique du secteur bancaire, et rechercher l'achèvement de l'Union bancaire et des progrès effectifs dans l'établissement de l'Union des marchés de capitaux**

PROPOSITION 1

Positionner la stabilité et la compétitivité du secteur bancaire comme une priorité stratégique de l'Union européenne. Le secteur bancaire est certes plus résilient qu'avant la grande crise financière mais il n'a plus les moyens de son développement futur. L'enjeu est de maintenir son rang à moyen terme par rapport à la compétition internationale et aux nouveaux acteurs.

PROPOSITION 2

Favoriser l'intégration du secteur bancaire européen notamment en facilitant les activités transfrontalières.

PROPOSITION 3

Accomplir des progrès tangibles sur le chantier de l'Union bancaire, avec pour objectif premier d'amener les États membres à se positionner sur le secteur bancaire qu'ils souhaitent pour l'Union européenne d'ici 10 ans. En cas d'accord sur une vision partagée, élaborer une nouvelle feuille de route crédible au service de cette vision, avec des engagements fermes de finalisation, notamment en matière de résolution et d'assurance des dépôts.

PROPOSITION 4

Donner la profondeur nécessaire aux marchés de capitaux européens et poursuivre leur intégration. Pour ce faire, prioriser le développement de la titrisation.

- **Objectif #2 : élaborer une politique industrielle pour le secteur bancaire européen à l'ère numérique**

PROPOSITION 5

Soutenir activement l'initiative européenne pour les paiements en vue d'une meilleure intégration paneuropéenne dès 2022.

PROPOSITION 6

En matière de transition écologique, affirmer la taxonomie européenne comme la norme de référence au niveau international pour la définition des investissements verts et durables, en surmontant les dernières oppositions entre États membres. Développer dans le même temps les obligations de reporting extra-financier des entreprises.

PROPOSITION 7

Veiller à ce que le cadre légal et réglementaire assure des conditions de concurrence équitable à activités équivalentes avec les acteurs non bancaires et internationaux. Assurer par exemple des obligations de partage des données équivalentes pour les acteurs bancaires et non bancaires.

- **Objectif #3 : intégrer plus explicitement des considérations de stabilité financière dans la normalisation de la politique monétaire.**

PROPOSITION 8

Assurer la pleine opérationnalisation de l'intégration de la stabilité financière à la définition par la Banque centrale européenne de sa politique monétaire, à la suite de sa revue stratégique de juillet 2021.

PROPOSITION 9

Conserver une utilisation fluide des instruments de pilotage de la liquidité créés en temps de crise par la Banque centrale européenne.

PROPOSITION 10

Conserver de la souplesse dans le collatéral éligible par la Banque centrale européenne et en faire un instrument actif de la conduite de la politique monétaire, dans le respect d'une exposition aux risques maîtrisée.

PROPOSITION 11

Accueillir favorablement le développement d'un euro numérique (CBDC) tout en veillant à (i) orienter ses modalités de mise en œuvre en synergie avec l'intermédiation bancaire européenne, en envisageant de s'appuyer sur les banques comme un intermédiaire de distribution exclusif et à (ii) assurer une mise en œuvre qui préserve la stabilité financière et le rôle des banques dans la transmission de la politique monétaire.

- **Objectif #4 : insérer la supervision et la réglementation bancaire européenne dans une vision globale et prospective des enjeux du secteur**

PROPOSITION 12

Finaliser et assouplir les critères d'utilisation du cadre européen de gestion des crises bancaires.

PROPOSITION 13

Faciliter une gestion transfrontalière des banques en réduisant les barrières entre pays d'origine et pays d'accueil dans le cadre de la gestion du capital et des liquidités notamment.

PROPOSITION 14

Offrir les marges de manœuvre requises à l'équilibre concurrentiel avec les banques étrangères et en particulier américaines. Pour ce faire, promouvoir une transposition européenne des réformes finales de Bâle III qui vise à minimiser voire neutraliser le surcoût en capital occasionné.